

#vaccinsobligatoires

Qu'est-ce qui change ?



Mon enfant est **né avant 2018**

3

vaccins



Mon enfant est **né à partir du 1^{er} janvier 2018**

11

vaccins



Obligatoires et exigés selon l'âge de mon enfant pour entrer en collectivité
Crèche, assistants-maternels, halte-garderie, école, colonies de vacances...

Je dois présenter pour l'admission de mon enfant :



Les pages vaccination de son carnet de santé

OU

Tout document du professionnel de santé attestant de la réalisation des vaccins

Uniquement pour
les 3 vaccins (DTP)

À PARTIR DU 1^{ER} JUIN 2018
pour tous les vaccins obligatoires
en fonction de l'âge de mon enfant